

ENCORE ET TOUJOURS EN GRÈVE ET DANS LA LUTTE POUR NOS RETRAITES!

ON CONTINUE LE 9 JANVIER 2020

Depuis le 5 décembre dernier, les agents et salariés de la Fonction publique territoriale, des entreprises de l'eau, de la thanatologie et du logement sociaux'inscrivent résolument dans les grèves et les mobilisations pour obtenir le retrait de ce projet de réforme des retraites.

Nous toutes et tous sommes concerné.e.s !

Le gel du point d'indice et le développement massif des salarié.e.s sous contrat menacent notre régime de retraite : la CNRACL. Celle-ci est pourtant bénéficiaire aujourd'hui grâce à l'action des agent.e.s élu.e.s qui siègent à son Conseil d'administration. Cette réforme est d'autant plus injustifiée.

Les précaires et carrières incomplètes

La réforme Macron voudrait instaurer un calcul des retraites sur toute la carrière à la place des 6 derniers mois d'activité dans le public, et des 25 dernières années dans le privé. Les périodes de chômage ne seront pas prises en compte dans le calcul des points. Les temps partiels ne permettront pas de bénéficier d'une carrière complète et donc d'un niveau de pension acceptable. Les salarié.e.s seront contraint.e.s de travailler plus longtemps.

Les femmes grandes perdantes

De nombreuses femmes sont des travailleuses précaires et/ou à temps partiel dans la Fonction publique territoriale. Elles subissent également un déroulement de carrière moins favorable (grilles des filières dites féminines).

Avec la réforme Macron, les droits familiaux seront remis en cause : les projections de majoration de pension de 5% par enfant montrent que cela pénaliserait les mères dans la plupart des cas.

La pension de réversion sera fragilisée, elle ne sera plus accessible après un divorce. Aujourd'hui elle assure 50% des revenus du conjoint décédé, demain elle devra maintenir 70% des ressources du couple. Par exemple, avec une pension pour un homme de 1500 euros et de 1400 euros pour une femme : si l'homme décède, la femme perçoit actuellement 2150 euros, demain ce serait 2030 euros.

Les catégories actives

En supprimant la catégorie active et en ne prenant en compte qu'un départ anticipé de 2 ans, le gouvernement compte laisser mourir les salarié.e.s au travail.

Un égoutier a une espérance de vie de 62 ans (17 ans de moins que la moyenne nationale pour les hommes). Pile l'âge de départ prévu par le gouvernement!

L'espérance de vie en bonne santé stagne à 63,4 ans...avec un âge d'équilibre à 64 an

Parce que la production de richesses en France permet de financer et d'améliorer notre système de retraite, la CGT revendique :

- Une pension minimum à 1 800 euros et 75% calculés sur les 6 derniers mois dans le public et les 10 meilleures années dans le privé.
- Un départ à 60 ans pour tous avec un départ anticipé à 55 ans et 50 ans pour les métiers pénibles et la catégorie active.
- L'égalité professionnelle femme homme.
- La création d'emplois statutaires dans la Fonction publique.
- La fin des exonérations de cotisations.
- L'augmentation du point d'indice et des salaires.

C'est pourquoi le Syndicat CGT NMCA appelle l'ensemble des agents de la Métropole, de la Mairie et du CCAS de la Ville de NICE à continuer à se mobiliser massivement par la grève et la participation aux manifestations, notamment lors de la

JOURNÉE DU 9 JANVIER 2020.

**OUI, NOUS POUVONS GAGNER
TOUS ENSEMBLE !**

**RASSEMBLEMENT A 10H00
DEVANT LA MAIRIE PRINCIPALE
CÔTE RUE SAINT FRANCOIS DE PAULE**